

NEW BRUNSWICK ENERGY AND UTILITIES BOARD

P.O. Box 5001
15 Market Square, Suite 1400
Saint John, NB
E2L 4Y9

Telephone: (506) 658-2504
Fax: (506) 643-7300
Email: general@pub.nb.ca



PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS

C. P. 5001
15 Market Square, Bureau 1400
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 4Y9

Téléphone (506) 658-2504
Télécopieur (506) 643-7300
Courriel : general@pub.nb.ca

Le 20 février 2009

PAR COURRIEL et MESSENGER

M. Dave Charleson
Directeur général
Enbridge Gas New Brunswick
440, chemin Wilsey, bureau 101
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 7G5

Monsieur,

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« la Commission ») a reçu une demande d'Enbridge Gas New Brunswick (« EGNB ») en date du 13 février 2009, relative à un rétablissement des taux de distribution pour la plupart des catégories d'usagers en utilisant le mécanisme de rétablissement approuvé par la Commission.

Le mécanisme incorpore une formule basée sur les données du marché relatives à l'évaluation énergétique sur vingt-et-un jours et qui comprend des estimations selon les catégories d'usagers, le coût d'utilisation du gaz naturel et d'un combustible de remplacement. Le mécanisme permet aux gestionnaires de faire preuve de discernement en déterminant le niveau de rétablissement.

Les demandes antérieures de rétablissement présentaient une prévision des prix selon l'évaluation énergétique sur vingt-et-un jours. EGNB a inclus avec cette demande les données du marché relatives à l'évaluation énergétique sur vingt-et-un jours, lesquelles ont été étudiées par la Commission. Les calculs qui se fondent sur les données sur vingt-et-un jours occasionneraient des taux nettement plus élevés que ceux qui ont été proposés. Dans cette demande, EGNB indique qu'il a fait preuve de discernement et qu'il a modifié la formule en utilisant les données du marché sur un seul jour. EGNB a ajouté que son gestionnaire était d'avis que ce calcul reflétait davantage les prix futurs du marché.

EGNB utilise des taux axés sur le marché pour offrir une incitation économique aux usagers tout en maximisant les recettes de la compagnie. Dans sa demande, EGNB a indiqué que les taux proposés continueraient d'offrir des avantages économiques aux usagers, ce qui ne serait pas le cas avec les taux calculés à partir de l'évaluation énergétique sur vingt-et-un jours. La Commission est d'avis que l'utilisation de l'évaluation énergétique sur vingt-et-un jours représente davantage la tendance des prix futurs et juge inopportun d'utiliser les données du marché sur un jour pour évaluer les prix futurs.

M. Dave Charleson
Directeur général
Enbridge Gas New Brunswick
Page 2

Dans cette instance, la Commission accepte le jugement du gestionnaire, à savoir que les prix calculés en utilisant les données du marché sur vingt-et-un jours n'offriraient pas une incitation suffisante pour favoriser une conversion au gaz naturel chez les usagers. La Commission approuve les taux proposés et présentés ci-dessous mais effectue une mise en garde à l'endroit d'EGNB relative à l'utilisation de données sur un seul jour pour toute demande ultérieure de rétablissement des taux.

<u>Catégorie d'usagers</u>	Taux de livraison (\$/GJ)
Général faible débit résidentiel – électrique	6,2841 \$
Général faible débit résidentiel – mazout	5,5250 \$
Général faible débit – commercial	5,3980 \$
Général/Avitaillement pour véhicules au gaz naturel	4,9407 \$
Contrat de service général	3,7477 \$
Mazout léger	1,8471 \$
Service hors pointe	2,8108 \$
Contrat de service hors pointe grand débit	3,7055 \$
Avitaillement pour véhicules au gaz naturel	4,9407 \$

La Commission demande à Enbridge Gas New Brunswick de communiquer avec ces clients conformément à la manière décrite dans la demande et rappelle à la compagnie qu'une « Annexe A » révisée comprenant les taux approuvés doit être déposée à la Commission avant la date d'entrée en vigueur des taux.

Lorraine Légère
Secrétaire de la Commission